

**SOUS-COMMISSION HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS  
DE VIE DES NAVIGANTS  
Compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2014**

Participants :

**Président de la commission :** M. Rattier

**Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale :** M. Malbrunot

**Association Française des Femmes Batelières :** Mme Dourlent

**Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures :** M. Peeters

**Croisières Touristiques Françaises :** M. Bostin

**Ministère/DST :** Mme Freytos

**VNF :** MM. Guyot (DDEV) et Robichon (DT RS)

Mmes Bernes-Cabanne (DIEE) et Ricart(DDEV)

**Diffusion :** présents + excusés + Mme Andrivon

**Rappel ordre du jour**

- 1- Etat d'avancement volet 1 : postes de stationnement
- 2- Etat d'avancement volet 3 : déchets
- 3- volet 4 : quais (suite au baromètre SU)
- 4- Points divers

**Introduction**

VNF introduit la séance et informe que compte tenu de la difficulté de réunir tous les participations, une séance pourrait être organisée avant la fin de l'année si nécessaire.

AFFB remonte une nouvelle pratique sur l'eau, le float boat (ou float tube) utilisé par les pêcheurs pour aller sur les rivières comme l'Oise ou la Seine, ce qui est particulièrement dangereux. AFFB souhaiterait que cette activité soit réglementée au même titre que les autres pratiques sportives ou de loisirs.

**Schéma national des postes de stationnement : rappel du processus et état d'avancement**

- VNF indique que le lancement de l'étude a été retardé d'une part par la mise en place des modalités de réalisation d'un inventaire par les services de VNF, en lien avec le SIG fédératif de l'établissement, et d'autre part par le travail de refonte des RPP qui a mobilisé les services de VNF ces derniers mois. Le cadrage de l'étude est rappelé en séance, avec notamment la typologie des stationnements pour la régularité des trafics (selon la durée et types d'équipements) et le déroulement de l'étude (3 phases), le planning et les livrables attendus sont présentés. L'étude se déroulera sur 18 mois, tenant compte des délais de relecture des différents participants. L'appel d'offre pour recruter un AMO a été passé cet été, et l'analyse des offres est en cours.

Le marché devrait être notifié fin octobre pour un lancement de l'étude début novembre 2014.

- Afin d'impliquer les usagers dans la réalisation de l'étude, la sous-commission aura un rôle d'instance consultative, pour donner un avis avant toute validation des livrables réalisés par le bureau d'étude. VNF s'appuiera sur le groupe miroir comme comité technique.
- Il est rappelé qu'il sera recherché une mutualisation des équipements entre fret et plaisance, lorsque ce sera possible.
- Les usagers demandent si l'étude prendra en compte la capacité d'accueil actuelle et à prévoir. A ce jour, un inventaire interne est en cours de réalisation afin de connaître les zones de stationnement. Il est d'ailleurs précisé que la pratique de stationnement observée sur le terrain sera intégrée dans l'étude avec les potentiels conflits d'usages observés. L'étude tiendra compte également de l'évolution de la flotte pour adapter les postes de stationnement selon les nouvelles caractéristiques des bateaux.
- VNF précise également que des partenariats avec les collectivités territoriales et autres acteurs à identifier dans le cadre du schéma d'acteurs à construire seront recherchés, compte tenu du niveau d'investissement à prévoir ; avec comme objectif de déterminer les rôles des différents acteurs concernés. Ensuite, un programme pluriannuel sur une dizaine d'années sera défini pour projeter le déploiement du schéma national.
- L'AFFB demande comment être plus associée aux décisions prises en matière de stationnements et s'il est possible de créer un espace virtuel pour donner un avis sur les projets en cours. VNF indique que les commissions locales des usagers sont également le lieu où discuter de ces projets.
- La CNBA fait remonter une difficulté au niveau du poste d'attente aux écluses d'Andrézy et souhaite que VNF interroge ses services pour rouvrir l'accès au portail.
- La CNBA, l'ANPEI et CTF font également état de l'augmentation significative des paquebots fluviaux qui occupent les principaux postes de stationnement au détriment du fret. Est posée la question de savoir si l'arrivée des paquebots notamment sur le Rhône sera régulée car il existe une crainte de saturation du trafic au détriment du transport de marchandise. VNF indique que le sujet de l'accueil de cette activité en pleine croissance fait partie des priorités de travail.
- A la question de la CTF sur le suivi de la filière péniche-hôtels, VNF répond que les actions de développement et d'exploitation prioritaires sur le grand gabarit concernent en effet davantage les paquebots qui ne naviguent que sur ces voies d'eau. Cependant il est recherché lors de création ou extension d'appontement que ces derniers soient compatibles avec les autres catégories de bateaux passagers.
- La profession évoque une distorsion de la concurrence entre ces catégories notamment au niveau fiscal, droit du travail et URSAAF. Ce sujet ne relève pas du ressort de VNF mais du champ ministériel.
- Comme convenu, VNF souhaite associer les usagers à la réalisation de l'étude et demande que soient identifiées les personnes référentes que le bureau d'études interrogera. La phase 1 sera principalement consacrée à la remontée des besoins des usagers et à l'état des lieux des pratiques. En termes de méthodologie, il est convenu que soit envoyé un questionnaire au moins 15 jours avant l'entretien avec le bureau d'études pour le préparer au

- mieux. Les usagers sont invités à ne pas hésiter à indiquer les stationnements pouvant être pris comme modèles et les erreurs à éviter.
- L’AFFB souhaite que le SDIS soit interrogé dans le cadre de l’étude pour anticiper et préparer les éventuelles situations d’urgence (conditions d’accès terrestre).
  - L’ANPEI fait remarquer qu’il n’y a un manque de postes d’attente aux écluses sur canal de la Marne au Rhin ouest (« l’allée 70 »), le Canal de Briare et le canal latéral à la Loire d’après CTF.
  - La CNBA souhaite qu’il soit possible de stationner dans les écluses lors de la pause méridienne ou pour passer la nuit là où il n’y a pas de postes d’attente (ou garage d’écluse). Ce sujet pourra être abordé dans l’étude à venir.

### **Stratégie déchets : rappel du cadrage et état d’avancement**

- VNF rappelle le contexte de la stratégie déchets avec un maillage cible de point de collecte déchets ménagers et eaux usées tous les 40 km sur le petit gabarit et tous les 60 sur le grand gabarit. Ce qui représente théoriquement une journée de navigation. Il est proposé au minima un point de collecte déchets dangereux par bassin.
- VNF s’appuie sur les concessions portuaires et convention d’occupation temporaire (halte et quai) qu’il délivre ou pilote pour s’assurer que soient progressivement installés des points de collecte.
- CNBA fait remarquer qu’il y a de moins en moins de points de collecte aux écluses. VNF indique qu’en effet cette solution n’est pas celle recherchée par l’établissement. Pour des raisons de sécurité et d’efficacité économique pour l’ensemble des acteurs concernés, il est souhaité que ces points de collectes soient progressivement reportés sur des sites plus appropriés, dont les ports ce qui évite une multiplicité d’équipements et facilite l’élimination des déchets.
- CTF informe que sur le Canal de Bourgogne, la communauté de communes a souhaité enlever toutes ces points de collectes des ports, compte tenu du coût de collecte trop important et laissant les usagers dépourvus de ce service. La subdivision de Tonnerre après négociation a obtenu de les réinstaller mais uniquement pour cette année. Il est également remonté que les bases de location n’utilisent pas de poubelles, faute de collecte. Idem pour le cas de Dijon où ne sont gérés que les déchets des 4 sociétés de péniches hôtels, ne tenant pas compte des 6 autres qui s’y arrêtent. VNF confirme que les coûts de collecte et d’élimination sont en effet très importants et rappelle que les textes prévoient que les producteurs des déchets les supportent.
- VNF rappelle que les postes d’amarrages doivent tenir compte de ses services minimum.
- La base de données déchets mise à disposition des usagers sur le portail cartographique de VNF est présentée.
- VNF sollicité des usagers qu’ils remontent eux aussi les données manquantes, à corriger ou à compléter et précise que la BDD devrait être alimentée à 100% avant la fin de l’année.
- Les usagers interrogés souhaitent que l’on informe si possible sur les lieux et date de collecte des encombrants. VNF répond que ce type de déchets ne fait pas partie des catégories étudiées et que la gestion de cette information est particulièrement lourde. Il est convenu que cette information y figure


lorsqu'elle est connue, dans la colonne informations pratiques, sans garantie d'exhaustivité néanmoins.

- La CNBA évoque ses difficultés d'accès aux déchèteries terrestres n'étant pas résident de la commune d'accueil. L'AFFB précise que cela dépend des communes plus ou moins compréhensives, sachant qu'en général l'accès aux déchèteries est intégré dans les impôts locaux des résidents.

#### **Volet 4 : amélioration des quais (suite baromètre SU)**

- VNF rappelle les principaux résultats issus du 1<sup>e</sup> baromètre SU, dont le niveau d'insatisfaction des usagers concernant les quais de chargement/déchargement.
- A ce jour 1 200 quais sont identifiés (en gestion publique ou privée). Les quais publics sont intégrés dans un outil dénommé [Offre Logistique du Réseau](#) et accessibles sur le site internet de VNF à l'adresse suivante [http://www.vnf.fr/vnf/content.vnf?action=content&occ\\_id=37621](http://www.vnf.fr/vnf/content.vnf?action=content&occ_id=37621)
- Concernant les quais privés, VNF finance dans le cadre du Plan d'Aide au Report Modal (PARM) environ 10 nouveaux quais/an. Le dispositif d'aide est présenté aux usagers afin de les informer des modalités de création de nouveaux quais, auquel VNF participe financièrement.
- CNBA fait remonter la difficulté constatée au quai de Martot (Eure) où une échelle d'accès n'a pu être installée du fait du classement du site.
- VNF s'assure que le pétitionnaire tienne compte des besoins identifiés par les usagers (en s'appuyant notamment sur une grille d'analyses interne réalisée en concertation avec ces derniers).
- Ces travaux doivent également permettre de compléter les cahiers des charges des futurs concessionnaires afin d'améliorer notamment les conditions d'accès et d'attente aux quais de chargement/déchargement.

#### **Points divers**

- Les usages demandent que des liaisons cyclistes ou piétonnes soient possibles dans les ports de commerce, permettant par ailleurs aux marins de descendre de leur bateau pour accéder aux commerces et services de proximité.
- VNF rappelle que l'application collaborative PoGo qui fait l'objet d'un partenariat européen, est à disposition des usagers depuis cet été (sous iPhone dans un premier temps).
- Prochaine CNU le 09 octobre prochain 

Documents à intégrer dans la plateforme d'échanges : Support de présentation